



Liste des pièces à fournir pour l'ouverture d'un dossier de vente par le vendeur

- Votre titre de propriété
- Votre dernier avis de taxe foncière

Etat civil :

- Copie de la pièce d'identité de chaque vendeur
- Copie du contrat de mariage ou du contrat de PACS de chaque vendeur
- RIB daté et signé par chaque vendeur

Copropriété :

- Carnet d'entretien de l'immeuble
- Fiche synthétique de la copropriété
- Trois derniers appels de charges
- Règlement de copropriété
- Modificatifs au règlement de copropriété
- Procès-verbaux des trois dernières assemblées générales des copropriétaires
- Plan des lots vendus
- Diagnostics des parties communes

Diagnostics :

- Dossier de diagnostics techniques
- Certificat de conformité assainissement, le cas échéant

Travaux :

En cas de réalisation de travaux :

- Description précise des travaux et aménagements réalisés,
- Copie des factures des entreprises ayant effectué les travaux et de l'attestation décennale de ces entreprises
- Copie de la police d'assurance "dommages-ouvrage" et justificatif du paiement des primes,
- Le cas échéant, copie du procès-verbal de l'assemblée générale de la copropriété autorisant les travaux
- Le cas échéant, copie du dossier d'autorisation d'urbanisme (demande de permis de construire, autorisation, déclaration d'achèvement, attestation de non opposition à la déclaration d'achèvement)

Situation locative :

Si les locaux sont loués ou ont été antérieurement loués :

- Bail,
- Congé,
- Dernière quittance de loyer
- Etat des lieux de sortie.